

Présentation de la Politique d'Accessibilité des formations pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Men Run Consulting s'engage à mettre en œuvre tous les moyens réalistes et réalisables pour fournir une formation accessible et inclusive à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Cette politique d'accessibilité vise à garantir que nos actions de formation et de bilans de compétences soient ouvertes et adaptées à tous, en respectant les principes fondamentaux de l'égalité des chances et de la non-discrimination.

Objectif de l'Accessibilité

Le principal objectif de notre politique d'accessibilité pour les PSH est la facilitation des conditions d'accès à nos actions de formation et de bilans de compétences. Les prestations proposées par Men Run Consulting étant individuelles, des adaptations personnalisées peuvent être mises en œuvre afin de répondre aux besoins spécifiques en matière d'accessibilité. Nous mettons en place des mesures appropriées :

- Détection dès la candidature du stagiaire, analyse des besoins en compensation, évaluation des possibilités d'ajustements pédagogiques et d'accessibilité
- Proposition d'aménagements possibles en fonction des besoins identifiés :
 - Modification du lieu de formation (lieu permettant l'accessibilité PMR, lieu de travail, distanciel, domicile)
 - Adaptation des supports de formation en fonction du besoin de compensation (FALC, accessibilité des supports aux logiciels de lecture et de grossissement, transmission orale, etc...).
 - Mise en œuvre d'aménagements en fonction du besoin spécifique (organisation de l'espace de formation, adaptation du rythme de formation, possibilité de se lever durant la formation, etc...).
 - Prise de contact pour suivi avec le référent handicap des entreprises clientes ou à défaut avec une structure spécialisée permettant de conseiller et/ou orienter la personne en situation de handicap.
- **Contact pour toute question ou préoccupation concernant l'accessibilité :**
Sophie MENNERUN – 09.70.44.65.00 – contact@men-run.com dont le savoir-faire et les connaissances sont actualisés par de la veille active sur le sujet des formations professionnelles et de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cette veille fait l'objet d'un contrôle durant l'audit qualité QUALIOPi et est sanctionnée par la délivrance de la certification du même nom.
- Cette politique d'accessibilité sera régulièrement révisée et mise à jour pour garantir sa pertinence et son efficacité.

Liste de partenaires handicap

Les principaux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées pour vous aider dans vos démarches :

Les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) **15 Avenue Doyen Louis Weil, 38000 Grenoble**

Créée par la loi du 11 février 2005, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est destinée à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. C'est le « Guichet unique » d'accès aux droits et aux prestations.

Ses missions :

- Reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale.
- Désigner les établissements ou les services correspondants : Aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ; aux besoins de reclassement et d'accueil de l'adulte handicapé.
- Attribuer : Pour les enfants : Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH), la prestation de compensation du handicap - Pour les adultes : l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) et du complément de ressources, la prestation de compensation, la carte d'invalidité...
- Statuer sur l'accompagnement des personnes handicapées âgées de plus de soixante ans et hébergées dans les structures pour personnes handicapées adultes.

L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) 33 Rue Saint Théobald - 38080 L'ISLE D ABEAU

Créée en 1987, confortée dans son rôle en 2005, l'AGEFIPH a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

Principales missions de l'AGEFIPH :

- Développer la qualification des personnes handicapées.
- Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés.
- Aider les entreprises à recruter et à maintenir en emploi leurs salariés handicapés.
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée.

L'AGEFIPH attribue des aides financières et offre des services mis en œuvre par un réseau de partenaires sélectionnés par elle. Dernière version du guide des aides et services (Juin 2024) :

Le FIPHPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Contact : **Hélène BROCERO** - hbrocero@cdg38.fr

Créé par la loi du 11 février 2005, le FIPHPH a pour mission d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir pour l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques : Territoriale (communes, départements, régions...), Hospitalière, Etat (ministères, CNRS, INRA ...).

Principales missions du FIPHPH :

- Favoriser le recrutement de personnes handicapées.
- Maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap.
- Soutenir la formation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap tout au long du parcours professionnel.
- Développer l'accessibilité des locaux professionnels et des outils/logiciels de travail.

Cap Emploi 38

37 rue de la Liberté - 38600 Fontaine - 04 76 53 01 49

Les 98 Cap Emploi sont des organismes de placement spécialisés [OPS] exerçant une mission de service public. Présents dans chaque département, ils apportent un service de proximité aux entreprises et aux personnes handicapées. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Pour être accompagnée par cette structure, la personne handicapée est engagée dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Conditions de l'accompagnement :

- Etre bénéficiaire de [l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés](#) (BOETH)
- Etre inscrit comme demandeur d'emploi auprès de France Travail
- Bénéficiaire d'une délégation d'accompagnement par France Travail au regard de sa situation de handicap. (La personne peut exprimer son souhait, auprès de France Travail, d'un accompagnement spécialisé par Cap emploi).

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours vers l'emploi, les Cap Emploi sont compétents pour proposer, valider et aider à la mise en œuvre des parcours de formation des personnes qu'ils accompagnent.

Le conseiller Cap Emploi accompagne la personne dans :

- L'élaboration et la validation d'un projet professionnel ;
- La mise en œuvre d'un projet de formation ;
- La mise à disposition d'offres d'emploi, l'entraînement à la rédaction de CV et à l'entretien d'embauche ;
- La prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Les Prestataires d'appuis spécifiques

En appui, des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sont proposées par l'AGEFIPH sur l'ensemble des territoires. Elles sont mises en œuvre par des professionnels en charge d'apporter, dans leur champ de compétences, leur connaissance de la problématique générée par le handicap, ainsi que leur maîtrise des modes de compensation.

Structures ressources pour l'ensemble des partenaires, les PAS contribuent à la préparation, à l'accès et à l'accompagnement dans la formation et l'emploi.

Des PAS sont ainsi mis à disposition dans chacun des 6 grands types de handicap : moteur, visuel, auditif, cognitif, psychique, mental.

Elles sont mobilisables par les prescripteurs habilités : Cap Emploi, France Travail, Mission Locale.

Champ de compétences :

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel ou de formation
- Identification des techniques de compensation ;
- Mise en œuvre des techniques de compensation ;
- Appui conseil à l'entreprise et/ou au centre de formation.

Les SMS (Structures Médico-Sociales)

Les établissements et services médico-sociaux qui accueillent les personnes en situation de handicap sont financés par l'assurance maladie. Ils sont gérés par des associations ou des structures publiques.

Ils proposent sur décision d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), un accueil et un accompagnement médico-social favorisant le développement, l'autonomie et l'insertion des personnes handicapées. Pour intégrer une structure médico-sociale, il convient d'effectuer une demande spécifique auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de son département.

EPNAK : Téléphone 07 85 97 77 58 - Email odile.serres@epnak.org

Établissement public dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap. La PAOFIP (Plateforme d'Accompagnement, d'Orientation, de Formation et d'Inclusion Professionnelle) de GRENOBLE accueille des personnes en situation de handicap reconnu, dès 16 ans, des demandeurs d'emploi avec ou sans reconnaissance de Travailliers Handicapés mais qui recherchent une réinsertion professionnelle dans le milieu ordinaire du travail. Pour cela, elle propose d'accompagner ces personnes, quel que soit l'état d'avancement de leur projet professionnel : de la construction du projet à la concrétisation de celui-ci. L'utilisateur est l'acteur de son parcours. Il existe plusieurs types de parcours, tous adaptables aux besoins de chacun !

Les Associations

HandiRéseaux38 - Les Écrins, 3 Rue du Grand Veymont, 38600 Fontaine - Tel : 04 76 62 28 18

L'Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère, association fondée en 1983 et ayant pour but le rassemblement de l'ensemble des acteurs du handicap en Isère (personnes en situation de handicap, proches et professionnels), change de nom et devient **HandiRéseaux38**.

Fidèle à l'esprit des fondateurs de l'ODPHI, elle continuera de réunir en son sein les personnes en situation de handicap, leurs proches, et les établissements et services qui les accompagnent au quotidien.

Objectifs :

- développer par l'échange une éthique collective autour du handicap et de son accueil dans la société ;
- être présente et œuvrer au sein des différents réseaux d'acteurs pour une société inclusive prenant en compte la personne en situation de handicap ;
- être force d'analyse et de proposition auprès des décideurs et financeurs dans le champ du handicap.